

LE DÉFI
AZIMUT
L'Atlantique
Le Télégramme

AVIS DE COURSE
DEFI AZIMUT Edition 2019
En parallèle de L'ATLANTIQUE LE TELEGRAMME 2019
« LORIENT LA BASE »

1/ ORGANISATION

Le Défi Azimut® est une création d'Azimut (marque déposée) ; L'organisation de l'évènement sportif en mer est déléguée au Centre Nautique de Lorient (CNL).

Dans le cadre de **L'Atlantique Le Télégramme** du 18 au 22 septembre 2019, sous l'égide de la Fédération Française de Voile (FFVoile) et de la Ligue de Bretagne de Voile, Le CNL organise **le Défi AZIMUT** (Run, Course de 48h, et Tour de Groix).

Le Comité d'organisation

- un directeur de course : Jacques Caraès
- un représentant du CNL : Arnaud Hillion
- un représentant du Défi Azimut : Jean-Marie Corteville
- un président du Comité de Course : Julien Bothuan
- un président du jury : François Lozachmeur

2/ RÈGLES

La régata sera régie par :

- 2.1 Les règles telles que définies dans les Règles de Course à la Voile (RCV).
- 2.2 Les Réglementations Spéciales Offshore (OSR) quand elles s'appliquent. Catégorie 2
- 2.3 La partie B, section II du Règlement International pour Prévenir les Abordages en Mer (RIPAM) quand elle remplace les RCV du chapitre 2.
- 2.4 En application de la Régulation 20 de l'ISAF (Code de Publicité), telle que modifiée par le règlement de publicité de la FFVoile, les bateaux devront porter la publicité choisie et fournie par l'autorité organisatrice.
- 2.5 Les RCV modifiées par les présentes Instructions de Course sont :
Signaux de course, 28.1, 28.2, 29.1, 30.1, 32, 33, 41, 44.1, 44.2, 45, 60.1 (a), A2, A4, A5, A11.

3/ ADMISSIBILITÉ

3.1 La régata est ouverte aux bateaux de la classe IMOCA.

3.2 Les 48H sont uniquement réservées aux membres actifs de la classe IMOCA.

3.3 Les RUN et le Tour de Groix peuvent aussi accueillir des bateaux invités répondant aux critères suivants :

Bateau de la classe IMOCA ; être membre associé de la classe IMOCA ; s'acquitter des frais d'inscription du Défi Azimut ; être en conformité avec les assurances et transmettre ces documents à l'organisation du Défi Azimut.

Le **DEFI AZIMUT** se décline en trois épreuves :

- Les **RUN** (en équipage)
- Les **48H** (en double)
- Le **TOUR DE GROIX** (équipage réduit)

3.4 Les « **RUN AZIMUT** » devront se courir avec un équipage de 8 personnes maximum, dont une personnalité prévue par Azimut. La direction de course pourra modifier le nombre d'équipiers en fonction des conditions météorologiques.

3.5 Les **48H AZIMUT** 2019 se courent en double. (Parcours de 500 milles nautiques)
Un média-man complète le binôme. Il aura sa licence FFVoile à jour. Il ne peut participer aux manœuvres. Le média-man devra fournir obligatoirement un livrable (images, textes ou vidéo) à Azimut. Le média-man sera autorisé à veiller sur la sécurité (surveillance trafic, veille AIS, radar).

Chaque team soumettra le choix de son media-man à l'organisateur. Sa candidature sera validée par un comité composé de :

- 1 membre de l'organisation
- 1 membre représentant la commission sportive Imoca
- 1 membre de la direction de course.

3.6 Le **CHRONO TOUR DE GROIX** 2019 doit se courir en mode « Ocean Race » :

MASCULIN : Un équipage de 5 personnes plus une personnalité « Guest » prévue par l'organisateur Défi Azimut.

MIXTE : Un équipage de 6 personnes plus une personnalité « Guest » prévue par l'organisateur Défi Azimut

La direction de course pourra modifier le nombre d'équipiers en fonction des conditions météorologiques.

Chaque équipier doit être en possession d'une licence temporaire (avec certificat médical) ou une licence compétition FFV à jour. Une liste d'équipage sera remise à l'organisateur DEFI AZIMUT.

4/ COMPOSITION DU DOSSIER D'INSCRIPTION

A partir du 01/08/2019, un formulaire d'inscription sera ouvert sur le site www.defi-azimut.net

- Documents à remplir et à déposer sur la plateforme d'inscription :

- Fiche d'inscription numérique
- La liste d'équipage remplie avec photocopie des licences compétition FFV 2019 + autorisation parentale pour les mineurs. Pour les licences temporaires, un certificat médical est obligatoirement demandé.
- Copie de l'attestation d'adhésion de classe 2019.
- Copie d'attestation d'assurance du bateau.
- Copie de la carte de publicité pour les bateaux français sponsorisés.
- Pour les concurrents étrangers, prévoir une attestation d'assurance en RC, pour un montant de 1,5 million d'euros.

Un règlement par chèque d'un montant de 1800 € HT (ordre DEFI-AZIMUT) doit être expédié à l'adresse suivante :

AZIMUT
5 rue de Bretagne
56260 LARMOR PLAGE

5/ PROGRAMME

Le mercredi 18 Septembre 2019

RUN AZIMUT - CHRONO EN EQUIPAGE

13h30 : Briefing d'avant course à l'auditorium de la Cité de la Voile Eric Tabarly. Ouvert à la presse

14h30 : Départ du port

15h30 : Mise à disposition du Comité Course

20h00 : Soirée Azimut (Cité de la Voile Eric Tabarly)

Le jeudi 19 septembre 2019

48H D'AZIMUT.

Le grand parcours (500 MILLES) se déroule en double avec l'accompagnement d'un "média man ».

Le parcours sera élaboré par Jacques Caraès, (directeur de course) en fonction des conditions météorologiques.

11h00 : Départ du port

13h00 : Mise à disposition du Comité Course

Samedi 21 septembre

17h00 : Océan Message commun (lieu à confirmer)

20h00 : Soirée des marins (Hydrophone)

Dimanche 22 septembre 2019

TOUR DE GROIX AZIMUT

(record détenu par Vincent Riou en 1h 08" 10')

Le chrono TOUR DE GROIX AZIMUT se court en configuration « Océan Race » équipage de 5 équipiers ou 6 en mode mixte. En plus de l'équipage, une personnalité « Guest » pourra être proposée par Azimut.

09h30 : Livraison des paniers repas sur chaque bateau par le Défi Azimut pour 6 personnes (5 + 1 Guest)

11h00 : Départ du port

13h00 : Mise à disposition du Comité Course pour le Tour de Groix

17h00 : Remise des prix du Défi Azimut/CNL (Chapiteau du CNL)

6 / INFORMATION COMMUNICATION :

- Un espace presse sera disponible au Karré de la Cité de la Voile Eric Tabarly du mercredi 18 septembre jusqu'au dimanche 22 septembre inclus.

7 / PRESENCE OBLIGATOIRE :

La participation des bateaux est obligatoire pour les 3 épreuves (Run, 48h, Tour de Groix). La présence d'au moins un des deux skippers est exigée pour la remise des prix.

8/ COMMUNICATION

8.1 Droit à l'image

En application de la loi n° 84-610 du 16 juillet 1984 relative à l'organisation et à la promotion des activités sportives, modifiée par la Loi n° 2003-708 du 1er août 2003, il est rappelé que l'inscription de chaque Skipper au Défi AZIMUT implique que son image et son nom, l'image de son bateau, puissent être utilisées, par Azimut, et par les prestataires missionnés pour la communication de la course, pour communiquer sur le Défi AZIMUT, et ce, sur tous territoires, tous supports, sans limitation de durée d'exploitation.

Il est convenu que ces images doivent être exploitées dans des conditions normalement prévisibles, dénuées d'intentions malveillantes.

8.2 Utilisation des contenus mis à disposition par Azimut.

Les participants seront autorisés à utiliser le logo, des contenus du Défi Azimut (libres de diffusion) « textes, photos, vidéos » pour leurs actions de communication interne et externe.

9 / PAVILLON DE CLASSE

Le pavillon de classe sera le pavillon IMOCA.

10/ MONTANT INSCRIPTION

Le montant de l'inscription est fixé à 1 800 € HT. Chèque à l'ordre du Défi Azimut.

11 / MARQUAGE DES BATEAUX

11.1 Marquages pavillons Azimut pour les courses du Défi Azimut.

Les bateaux devront arborer les marquages suivants :

Deux pavillons de course, soit un dans chaque hauban (dimensions suivantes : 2 m x 1,5 m) devront être installés dans le port de Lorient La Base dès le mardi 17 septembre jusqu'à la fin du Défi Azimut. Ils seront à poste sur l'ensemble des épreuves.

11.2 Cagnards

Deux cagnards imprimés recto-verso seront installés dès le mardi 17 septembre jusqu'au dimanche soir.

12/ INSTRUCTIONS DE COURSE

Les Instructions de Course seront disponibles dès la première semaine de septembre.

13/ SYSTÈME DE PÉNALITÉ

- 13.1 La RCV 44.1 est modifiée de sorte que la pénalité de deux tours est remplacée par la pénalité d'un tour.
- 13.2 La pénalité de remplacement pour une infraction aux règles (à l'exception des RCV du chapitre 2 et des RCV 28 et 31) pourra, après instruction, être sanctionnée d'une pénalité pouvant aller de 10 % du nombre des inscrits à la disqualification.
- 13.3 Un arbitrage sur l'eau pourra être mis en place selon les modalités décrites dans les instructions de course.

14/ CLASSEMENT

- 14.1 Il y aura 3 classements :
- Le RUN AZIMUT
 - les 48H AZIMUT
 - le TOUR DE GROIX AZIMUT

15/ LIMITATIONS DE SORTIE DE L'EAU

Les bateaux ne doivent pas être sortis de l'eau pendant la régata sauf sous réserve et selon les termes d'une autorisation écrite préalable du Comité de course.

16/ COMMUNICATION RADIO

Sauf en cas d'urgence, un bateau ne doit ni effectuer de transmission radio pendant qu'il est en course ni recevoir de communication radio qui ne soient pas recevables par tous les bateaux. Cette restriction s'applique également aux téléphones portables. Le routage est interdit.

17/ PRIX

Des prix seront remis pour chaque épreuve.

18 / ASSURANCE

L'Organisateur CNL a souscrit une police d'assurance couvrant sa responsabilité civile conformément aux articles L 321.1 et D 321.1 du Code du Sport.

Le Défi Azimut a souscrit une police d'assurance couvrant sa responsabilité civile pour son action.

Chaque Participant devra souscrire :

Une police d'assurance Responsabilité Civile du fait de sa participation à la course et du fait du bateau.

Il devra joindre une attestation de cette assurance dans son dossier d'inscription.

19/ DÉCISION DE COURIR

19.1 La décision d'un concurrent de participer à une course ou de rester en course relève de sa seule responsabilité. En conséquence, en acceptant de participer à la course ou de rester en course, le concurrent décharge l'autorité organisatrice de toute responsabilité en cas de dommages (matériel et/ou corporel).

20/ REGLES PARTICULIERES AU PLAN D'EAU

Conformément aux règles administratives locales, tous les voiliers devront se conformer aux instructions de courses particulières relatives à la circulation des navires aux abords et dans la rade de Lorient et figurant dans les instructions de course ou leurs annexes.

21/ INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

Pour la visibilité :

Les bateaux de l'organisation seront équipés de pavillons Défi Azimut permettant de les identifier.

Chaque team devra s'équiper d'un pavillon Azimut sur ses semi-rigides.

L'organisation met à disposition les moyens nautiques suivants :

- Un bateau comité.
- Un bateau viseur.
- des semi-rigides.

Se référer aux instructions de la capitainerie de « Lorient La Base » pour l'organisation portuaire.

Installation de balises « YB TRACKING» sur chaque bateau le 19 septembre entre 8h et 11h
Yann Groleau de la société GEOVOILE.

Les balises seront à rendre à l'organisateur le dimanche 22 septembre après le Tour de Groix.

Les zones de course « RUN » et « 48h » seront définies dans les IC.